

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Gonesse, le 30 Avril 2024

SUBVENTION : aide proposée pour la dépollution industrielle



L'OPÉRATION « CAPTAGE FUMÉES DE SOUDURE » REDÉMARRE !

C'est le moment de vous équiper pour vous conformer à la réglementation et mieux protéger vos salariés des particules fines et des gaz contenus dans les fumées !

Le soudage à l'arc est un procédé de fabrication largement utilisé, en particulier dans les activités de constructions métalliques. Il expose les salariés à des particules fines et des gaz contenus dans les fumées dont les effets sur la santé sont délétères. C'est pourquoi les fumées de soudage à l'arc sont classées par le Centre international de recherche sur le cancer comme "cancérogènes avérés pour l'homme" (CIRC1 depuis 2017).

« CAPTAGE FUMÉES DE SOUDURE » est une subvention de la CPAM qui permet de financer les installations de captage et d'équipements, ainsi que la vérification des performances aérauliques et acoustiques à hauteur de 50 % du montant HT de vos équipements et de 70 % du montant HT des sommes engagées pour la vérification des performances (plafonnée à 25 000 € par entreprise - ne peut être inférieur à 1 000 €).

Cette aide s'adresse aux entreprises de moins de 50 salariés (de 1 à 49) installées en France métropolitaine et dans les D.O.M, pour des installations d'extraction des fumées de soudure dans tous les ateliers mécaniques et/ou industriels en création ou en rénovation. Les entreprises doivent dépendre du régime général et respecter les critères administratifs.

Le budget des subventions étant limité, une règle privilégiant les demandes de réservations selon l'ordre chronologique d'arrivée est appliquée. Il est donc fortement conseillé à l'entreprise souhaitant bénéficier d'une subvention d'opter pour la réservation via son compte AT/MP disponible sur net-entreprises.fr.

Nous vous accompagnons tout au long de la réalisation de votre projet n'hésitez pas à nous solliciter : 01 39 85 96 05.

SACATEC ÉQUIPEMENT